

L'an deux-mille-vingt-trois, le sept février à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune, composé de vingt-neuf membres et dûment convoqué le premier février deux-mille-vingt-trois, s'est installé sous la présidence de Monsieur Pascal BARRET, le Maire.

**Présents (26) :** Mmes et MM. BARRET - MEDIGUE - GUYOT - TOUREAU - LAPRUN - LESBOS - WEILL - DARBOIS - HEMAR - JEGOU - DELVAL - LE CLOAREC - DREAN - DJINIADHIS - LE MENTEC - CARTRON - DEBLOND - LE COROLLER - CHAIZE - PERIES - HERZOG - FOREST - MONNIN - LEVEILLE NIZEROLLE - LHERMITTE - ANSEL

**Absents ayant donné pouvoir (3) :** Mmes et MM. BOICHOT - LUCAS - LABAT respectivement à Mmes et MM. BARRET - WEILL - FOREST

Secrétaire : Mme Marie-Mad DREAN

## Délibération n°8 du 07 février 2023 : Vie économique et touristique – Incinération de tickets de régie

Rapporteur : Fanny LE MENTEC

Vu l'information faite à la Commission Finances, Vie économique et Touristique le 24 janvier 2023 ;

Des tickets « Régie Restauration/Évènements » vendus en 2013 et 2015 pour les repas organisés par la Commune lors de la Semaine du Golfe ne sont à ce jour plus utilisés. En effet les repas sont désormais gérés par les associations.

De ce fait, ces tickets ayant une valeur faciale et donc enregistrés dans la comptabilité communale, doivent être incinérés par le Service de Gestion Comptable de Vannes.

Il s'agit des tickets suivants :


Tarif	Couleur du carnet	Numéros	Valeur faciale	Cout impression tickets
A	Blanche	n°0430 au n° 0500	852,00€	154,54€ (factures 2013)
A	Blanche	n° 001 au n° 0300	3 600,00€	
A	Verte	n° 1001 au n° 1250	3 000,00.€	
B	Blanche	n°0273 au n° 500	3 192,00€	
C	Verte	n° 0069 au n° 0100	160,00€	

Après débat, le Conseil municipal est invité à délibérer pour :

- Autoriser l'incinération des tickets susmentionnés ;
- Donner pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**Le bordereau est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés (29 votants)**

La secrétaire  
Marie-Magdeleine DREAN



Le Maire,  
Pascal BARRET



d'Arradon  
Commune  
Arradon  
GOLFE DU MORBIHAN